

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 12 DÉCEMBRE, à 09 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 31).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE (arrivé à 10 h 09 au Rapport n° 20/6-025), Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005)

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055)	par Monique ORPHÉ
Ibrahim DINDAR	(toute la durée de la séance)	par Jean-François HOAREAU
Claudette CLAIN	(du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034)	par Christelle HASSEN
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE
Wanda YENG-SENG BROSSARD	(toute la durée de la séance)	par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (49 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

### **ORDRE DU JOUR DE SÉANCE**

- 1° Les Rapports n° 20/6-035 et n° 20/6-036 ont été retirés de l'ordre du jour de séance.
- 2° Sur proposition de la Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Rapport n° 20/6-057 relatif au « Contrat de Ville / utilisation de la Taxe foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) / avenant n° 2 portant prolongation de l'utilisation de l'Abattement de la TFPB » a été inscrit à l'ordre du jour de séance.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/6-029
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Aurélie MÉDÉA	(lien de parenté)	Kréolide	
	(partenaire)	Lilomots	
	(partenaire)	ADPÉSR	
	(partenaire)	CAP	
	(partenaire)	Prévention PÉI	
	(partenaire)	ARCV	
	(partenaire)	Amicale UFOLEP/ USEP Bellepierre	
<hr/>			
- Jean-Max BOYER	(partenaire)	CROUS/ Théâtre Vladimir Canter	
<hr/>			
- Jacques LOWINSKY	(lien de parenté)	Lokal de la Source	
<hr/>			
- Christelle HASSEN	(Présidente)	ARCHES-OI	
<hr/>			
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	
<hr/>			
- Gilbert ANNETTE	(lien de parenté)	ANVRP	
<hr/>			
- Jacques LOWINSKY	(délégués/ Ville)	MLN	
- Raihanah VALY			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
<hr/>			
- Aurélie MÉDÉA	(déléguées/ Ville)	CRIJR	
- Nouria RAHA			
<hr/>			
- Geneviève BOMMALAIS	(lien de parenté) (membre)	ASD ADÉSC	
<hr/>			
- Marie-Anick ANDAMAYE	(lien de parenté)	BCD	(suite p. 3)

CCAS Centre communal d'Action sociale

CAP Club Animation Prévention

ARCV Association réunionnaise des Centres de Vacances

UFOLEP/ Union française des Œuvres laïques d'Éducation physique/

ARCHES-OI Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale-océan Indien

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CRIJR Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion

ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine

(1) élu absent à la séance

ADPÉSR

...PÉI

USEP

CROUS...

ANVRP

ASD

BCD

Association d'accompagnement pour une Éducation sociale réussie

...par des Pratiques éducatives informelles

Union sportive de l'Enseignement du premier Degré...

Centre régional des Œuvres universitaires et Scolaires...

Association nationale des Visiteurs de Prison

Archers de Saint-Denis

Basket Club dionysien

Élus intéressés (suite)	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS - Christelle HASSEN (2) <i>Claudette CLAIN</i> - Joëlle RAHARINOSY - Nouria RAHA - Noela MÉDÉA MADEN	(Présidente) (délégués/ Ville)	CDÉ	20/6-29
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	de 20/6-031 à 20/6-033
- Éric DELORME - Julie LALLEMAND	(délégués/ Ville)	ADIL	20/6-34
(3) <i>Nadia RAMASSAMY</i> - Gilbert ANNETTE - Jean-François HOAREAU - Julie PONTALVA - Benjamin THOMAS	(déléguée/ Région Réunion) (délégués/ CINOR)	ÉPFR	de 20/6-037 à 20/6-039
- Gérard FRANÇOISE	(Président/ délégué/ CINOR)	SODIPARC	20/6-044 et 20/6-045
- Éricka BAREIGTS - David BELDA - Marylise ISIDORE - Guillaume KICHENAMA - Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY - Dominique TURPIN - Éric DELORME - Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (4) <i>Alain ZANÉGUY</i>	(Présidente) (délégués/ Ville)	CCAS	20/6-054

CDÉ	Caisse des Écoles	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement	ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion
SODIPARC	Société dionysienne de Gestion des Équipements	CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
(2)	<i>élue sortie du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034</i>	(3) (4)	<i>élus absents à la séance</i>

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Claudette CLAIN Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivées à 09 h 32	au Rapport n° 20/6-005	
Gilbert ANNETTE	arrivé à 10 h 09	au Rapport n° 20/6-025	
Claudette CLAIN	sortie de 09 h 54 à 11 h 27	du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034	(procuration à Christelle HASSEN)
Jean-Pierre MARCHAU	sorti de 10 h 50 à 12 h 08	du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055	(procuration à Monique ORPHÉ)
Éricka BAREIGTS	sortie de 11 h 15 à 11 h 18	du Rapport n° 20/6-031 au Rapport n° 20/6-032	

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020, et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 49 sur 55.

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 12 DÉCEMBRE, à 09 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 31).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE (arrivé à 10 h 09 au Rapport n° 20/6-025), Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005)

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055)	par Monique ORPHÉ
Ibrahim DINDAR	(toute la durée de la séance)	par Jean-François HOAREAU
Claudette CLAIN	(du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034)	par Christelle HASSEN
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE
Wanda YENG-SENG BROSSARD	(toute la durée de la séance)	par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (49 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

### **ORDRE DU JOUR DE SÉANCE**

- 1° Les Rapports n° 20/6-035 et n° 20/6-036 ont été retirés de l'ordre du jour de séance.
- 2° Sur proposition de la Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Rapport n° 20/6-057 relatif au « Contrat de Ville / utilisation de la Taxe foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) / avenant n° 2 portant prolongation de l'utilisation de l'Abattement de la TFPB » a été inscrit à l'ordre du jour de séance.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/6-029
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
<i>(1) Alain ZANÉGUY</i>			
-----			
- Aurélie MÉDÉA	(lien de parenté)	Kréolide	
	(partenaire)	Lilomots	
	(partenaire)	ADPÉSR	
	(partenaire)	CAP	
	(partenaire)	Prévention PÉI	
	(partenaire)	ARCV	
	(partenaire)	Amicale UFOLEP/ USEP Bellepierre	
-----			
- Jean-Max BOYER	(partenaire)	CROUS/ Théâtre Vladimir Canter	
-----			
- Jacques LOWINSKY	(lien de parenté)	Lokal de la Source	
-----			
- Christelle HASSEN	(Présidente)	ARCHES-OI	
-----			
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	
-----			
- Gilbert ANNETTE	(lien de parenté)	ANVRP	
-----			
- Jacques LOWINSKY	(délégués/ Ville)	MLN	
- Raihanah VALY			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
-----			
- Aurélie MÉDÉA	(déléguées/ Ville)	CRIJR	
- Nouria RAHA			
-----			
- Geneviève BOMMALAIS	(lien de parenté) (membre)	ASD ADÉSC	
-----			
- Marie-Anick ANDAMAYE	(lien de parenté)	BCD	(suite p. 3)

CCAS Centre communal d'Action sociale

CAP Club Animation Prévention

ARCV Association réunionnaise des Centres de Vacances

UFOLEP/ Union française des Œuvres laïques d'Éducation physique/

ARCHES-OI Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale-océan Indien

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CRIJR Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion

ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine

(1) élu absent à la séance

ADPÉSR

...PÉI

USEP

CROUS...

ANVRP

ASD

BCD

Association d'accompagnement pour une Éducation sociale réussie

...par des Pratiques éducatives informelles

Union sportive de l'Enseignement du premier Degré...

Centre régional des Œuvres universitaires et Scolaires...

Association nationale des Visiteurs de Prison

Archers de Saint-Denis

Basket Club dionysien

Élus intéressés (suite)	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS - Christelle HASSEN (2) <i>Claudette CLAIN</i> - Joëlle RAHARINOSY - Nouria RAHA - Noëla MÉDÉA MADEN	(Présidente) (délégués/ Ville)	CDÉ	20/6-29
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	de 20/6-031 à 20/6-033
- Éric DELORME - Julie LALLEMAND	(délégués/ Ville)	ADIL	20/6-34
(3) <i>Nadia RAMASSAMY</i> - Gilbert ANNETTE - Jean-François HOAREAU - Julie PONTALVA - Benjamin THOMAS	(déléguée/ Région Réunion) (délégués/ CINOR)	ÉPFR	de 20/6-037 à 20/6-039
- Gérard FRANÇOISE	(Président/ délégué/ CINOR)	SODIPARC	20/6-044 et 20/6-045
- Éricka BAREIGTS - David BELDA - Marylise ISIDORE - Guillaume KICHENAMA - Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY - Dominique TURPIN - Éric DELORME - Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (4) <i>Alain ZANÉGUY</i>	(Présidente) (délégués/ Ville)	CCAS	20/6-054

CDÉ	Caisse des Écoles	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement	ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion
SODIPARC	Société dionysienne de Gestion des Équipements	CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
(2)	<i>élue sortie du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034</i>	(3) (4)	<i>élus absents à la séance</i>

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Claudette CLAIN Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivées à 09 h 32	au Rapport n° 20/6-005	
Gilbert ANNETTE	arrivé à 10 h 09	au Rapport n° 20/6-025	
Claudette CLAIN	sortie de 09 h 54 à 11 h 27	du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034	(procuration à Christelle HASSEN)
Jean-Pierre MARCHAU	sorti de 10 h 50 à 12 h 08	du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055	(procuration à Monique ORPHÉ)
Éricka BAREIGTS	sortie de 11 h 15 à 11 h 18	du Rapport n° 20/6-031 au Rapport n° 20/6-032	

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020, et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 49 sur 55.

**OBJET**        **Travaux d'aménagement et de réfection de voirie**  
Approbation du projet et de la procédure  
Autorisation de lancer la consultation et de signer les marchés et les actes y afférents

---

Le marché de travaux de voirie, dont le lancement a été autorisé par délibération du 12 décembre 2016, est arrivé à échéance. Il convient dès lors de relancer une nouvelle procédure de consultation pour la période à venir : 2021-2024.

L'économie générale du marché ainsi que son architecture changeront peu : il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaire. Il est passé en lots séparés afin de susciter la plus large concurrence, chaque lot faisant l'objet d'une multi-attribution : deux ou trois attributaires par lot, avec un montant minimum annuel et sans montant maximum.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de travaux d'aménagement et réfection de voirie, comme suit :
  - a. procédure                            appel d'offres ouvert (articles R. 2161-2 et suivants du Code de la Commande publique) ;
  - b. type de contrat                    accord cadre à bons de commande multi-attributaires, avec montant minimum et sans montant maximum ;
  - c. durée                                    un an, à compter de la date de notification, puis renouvelable trois fois par tacite reconduction pour une durée d'un an chaque fois ;
  - d. allotissement                    quatre lots (cf. infra), établis en raison de la nature, de la variété et de la technicité des travaux à réaliser ;
  - e. enveloppe budgétaire            montant minimum de 2 150 000 €/ an TTC (les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal sous les chapitre 020 et article 2315) ;
- 2° de m'autoriser à lancer la consultation et à signer des marchés avec les candidats ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation ;
- 4° de m'autoriser à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés ;
- 5° de m'autoriser à prendre toutes les décisions pour tous les types d'avenants dans la limite des taux définis à l'article R. 2194-8 du Code de la Commande publique lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

# ARCHITECTURE DU FUTUR MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

NATURE DE LA PRESTATION DEMANDEE		MONTANT MINIMUM ANNUEL GARANTI (TTC)		
INTITULE	CONTENU	1 <sup>ER</sup> ATTRIBUTAIRE	2 <sup>EME</sup> ATTRIBUTAIRE	3 <sup>EME</sup> ATTRIBUTAIRE
Lot 1 Prestation complète	Noir / blanc... et plus, autant que de besoin <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enrobé</li> <li>• Mise à la côte</li> <li>• Bordures</li> <li>• Marquage</li> <li>• Revêtements spéciaux (Piste cyclable)</li> </ul>	500 000 €	300 000 €	150 000 €
Lot 2 Blanc	Mise en œuvre blanc... et prestations connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bordures</li> <li>• Mobilier urbain</li> <li>• Murs et murets</li> </ul>	300 000 €	200 000 €	100 000 €
Lot 3 Noir	Mise en œuvre enrobé... et prestations connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enrobé</li> <li>• Mise à la côte</li> <li>• Bordures</li> <li>• Marquage</li> </ul>	200 000 €	100 000 €	50 000 €
Lot 4 Murs et clôtures	Réalisation de <ul style="list-style-type: none"> <li>• Murs et murets de clôture</li> <li>• Murs de soutènement</li> </ul>	150 000 €	100 000 €	
<b>MINIMUM TOTAL ANNUEL</b>		<b>1 150 000 €</b>	<b>700 000 €</b>	<b>300 000 €</b>
		<b>2 150 000 €</b>		



**OBJET**        **Travaux d'aménagement et de réfection de voirie**  
Approbation du projet et de la procédure  
Autorisation de lancer la consultation et de signer les marchés et les actes y afférents

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 20/6-046 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Fernande ANILHA - 5ème adjointe de quartier au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### **ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de travaux d'aménagement et de réfection de voirie, comme suit :

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| a. Procédure            | appel d'offres ouvert (articles R.2161-2 et suivants du Code de la Commande publique) ;   |
| b. Type de contrat      | accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire, avec montant minimum et sans montant maximum   |
| c. Durée                | un an, à compter de la date de notification, puis renouvelable trois fois par tacite reconduction pour une durée d'un an chaque fois ;          |
| d. Allotissement        | 04 lots (cf. annexe), établis en raison de la nature, de la variété et de la technicité des travaux à réaliser ;                                |
| e. Enveloppe budgétaire | montant minimum : 2 150 000,00 €/ an TTC<br>(les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal sous les chapitre 020 et article 2315). |

## **ARTICLE 2**

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à lancer la consultation

## **ARTICLE 3**

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à signer les marchés avec le(s) candidat(s) ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse selon les critères fixés dans les documents de consultation.

## **ARTICLE 4**

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés.

## **ARTICLE 5**

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toute décision pour tout type d'avenant(s) dans la limite des taux définis à l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

**OBJET**        **Travaux d'aménagement et de réfection de voirie**  
Approbation du projet et de la procédure  
Autorisation de lancer la consultation et de signer les marchés et les actes y afférents

---

Le marché de travaux de voirie, dont le lancement a été autorisé par délibération du 12 décembre 2016, est arrivé à échéance. Il convient dès lors de relancer une nouvelle procédure de consultation pour la période à venir : 2021-2024.

L'économie générale du marché ainsi que son architecture changeront peu : il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaire. Il est passé en lots séparés afin de susciter la plus large concurrence, chaque lot faisant l'objet d'une multi-attribution : deux ou trois attributaires par lot, avec un montant minimum annuel et sans montant maximum.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de travaux d'aménagement et réfection de voirie, comme suit :

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| a. procédure            | appel d'offres ouvert (articles R. 2161-2 et suivants du Code de la Commande publique) ;  |
| b. type de contrat      | accord cadre à bons de commande multi-attributaires, avec montant minimum et sans montant maximum ;   |
| c. durée                | un an, à compter de la date de notification, puis renouvelable trois fois par tacite reconduction pour une durée d'un an chaque fois ;      |
| d. allotissement        | quatre lots (cf. infra), établis en raison de la nature, de la variété et de la technicité des travaux à réaliser ;                         |
| e. enveloppe budgétaire | montant minimum de 2 150 000 €/ an TTC (les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal sous les chapitre 020 et article 2315) ; |

2° de m'autoriser à lancer la consultation et à signer des marchés avec les candidats ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation ;

4° de m'autoriser à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés ;

5° de m'autoriser à prendre toutes les décisions pour tous les types d'avenants dans la limite des taux définis à l'article R. 2194-8 du Code de la Commande publique lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

# ARCHITECTURE DU FUTUR MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

NATURE DE LA PRESTATION DEMANDÉE		MONTANT MINIMUM ANNUEL GARANTI (TTC)		
INTITULE	CONTENU	1 <sup>ER</sup> ATTRIBUTAIRE	2 <sup>EME</sup> ATTRIBUTAIRE	3 <sup>EME</sup> ATTRIBUTAIRE
Lot 1 Prestation complète	Noir / blanc... et plus, autant que de besoin <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enrobé</li> <li>• Mise à la côte</li> <li>• Bordures</li> <li>• Marquage</li> <li>• Revêtements spéciaux (Piste cyclable)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation de Génie civil</li> <li>• Réalisation de trottoir</li> <li>• Mobilier urbain</li> <li>• Murs et murets...</li> </ul>	500 000 €	300 000 €	150 000 €
Lot 2 Blanc	Mise en œuvre blanc... et prestations connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bordures</li> <li>• Mobilier urbain</li> <li>• Murs et murets</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de trottoir</li> <li>• Prestation de Génie civil</li> <li>• Fourniture et pose d'accessoires de voirie...</li> </ul>	300 000 €	200 000 €	100 000 €
Lot 3 Noir	Mise en œuvre enrobé... et prestations connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enrobé</li> <li>• Mise à la côte</li> <li>• Bordures</li> <li>• Marquage</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation de Génie civil</li> <li>• Fourniture et pose d'accessoires de voirie...</li> </ul>	200 000 €	100 000 €	50 000 €
Lot 4 Murs et clôtures	Réalisation de <ul style="list-style-type: none"> <li>• Murs et murets de clôture</li> <li>• Murs de soutènement</li> </ul>	150 000 €	100 000 €	
<b>MINIMUM TOTAL ANNUEL</b>		<b>1 150 000 €</b>	<b>700 000 €</b>	<b>300 000 €</b>
		<b>2 150 000 €</b>		

**OBJET**        **Travaux d'aménagement et de réfection de voirie**  
Approbation du projet et de la procédure  
Autorisation de lancer la consultation et de signer les marchés et les actes y afférents

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 20/6-046 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Fernande ANILHA - 5ème adjointe de quartier au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

#### **ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de travaux d'aménagement et de réfection de voirie, comme suit :

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| a. Procédure            | appel d'offres ouvert (articles R.2161-2 et suivants du Code de la Commande publique) ;   |
| b. Type de contrat      | accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire, avec montant minimum et sans montant maximum   |
| c. Durée                | un an, à compter de la date de notification, puis renouvelable trois fois par tacite reconduction pour une durée d'un an chaque fois ;          |
| d. Allotissement        | 04 lots (cf. annexe), établis en raison de la nature, de la variété et de la technicité des travaux à réaliser ;                                |
| e. Enveloppe budgétaire | montant minimum : 2 150 000,00 €/ an TTC<br>(les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal sous les chapitre 020 et article 2315). |

## **ARTICLE 2**

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à lancer la consultation

## **ARTICLE 3**

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à signer les marchés avec le(s) candidat(s) ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse selon les critères fixés dans les documents de consultation.

## **ARTICLE 4**

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés.

## **ARTICLE 5**

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toute décision pour tout type d'avenant(s) dans la limite des taux définis à l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au Budget.